



CODE D'ETHIQUE DES AFFAIRES ET DE BONNE CONDUITE

La vocation de Mediaperformances est d'être le leader incontesté du shopper media en France. La croissance et le succès de l'entreprise Mediaperformances s'appuient sur des valeurs et des principes qui fondent sa culture et qui doivent inspirer l'action de chacun : L'ENTREPRENEURIAT, L'EFFICACITE et L'EQUILIBRE

Depuis sa création en 1985, Mediaperformances s'adresse aux marques comme aux Agences Média, avec une gamme de solutions publicitaires qui influencent le comportement d'achat du consommateur. Partenaire des enseignes du commerce, Mediaperformances compte parmi ses clients, plus d'une centaine d'annonceurs PGC et non alimentaires.

Aujourd'hui, Mediaperformances se compose de 85 collaborateurs. Nos pratiques de management sont inspirées de ces valeurs fondatrices, qui doivent également être au cœur de nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires, associations, autorités publiques...

Dans un contexte de plus en plus global et complexe, il nous paraît essentiel de nous doter d'un code éthique et de bonne conduite.

Véritable cadre de référence pour l'action, il définit les règles de conduite, individuelle et collectives, qui doivent guider nos actes et inspirer nos choix pour faire vivre nos valeurs et engagements au quotidien. Quelle que soit sa position dans l'entreprise, j'invite chacun d'entre nous à respecter les règles du code Ethique. C'est en cela que nous contribuerons, par notre comportement, à conforter l'intégrité et la réputation de l'entreprise.

Rémy Gerin, Président de Mediaperformances

1 Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux de ce code sont articulés autour des notions suivantes :

- ✓ Conformité aux lois et aux règlements
- ✓ Honnêteté et intégrité : promouvoir une démarche responsable
- ✓ Confidentialité des informations et protection des données personnelles
- ✓ Bonnes conditions de travail et valorisation des talents
- ✓ Relation de confiance avec nos clients et partenaires
- ✓ Responsabilité sociétale liée aux contenus des messages diffusés sur nos supports de communication
- ✓ Respect de l'environnement
- ✓ Agir comme une entreprise solidaire

2 Conformité aux lois et règlements

Dans le cadre du Pacte mondial UN Global Compact, Mediaperformances appuie son action sur :

- ✓ le strict respect des législations en vigueur dans les pays où il intervient,
- ✓ le respect d'autrui et notamment les droits fondamentaux des personnes tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
- ✓ Les normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption

Mediaperformances s'appuie aussi sur ses trois valeurs : entrepreneuriat, efficacité et équilibre afin de permettre un ancrage des principes fondamentaux au sein du Groupe.

Mediaperformances demande à chaque collaborateur d'adhérer et de s'inscrire dans les valeurs et les principes d'action inscrits dans son Code d'éthique des affaires et de bonne conduite.

3 Honnêteté et Intégrité : Promouvoir une démarche responsable

Agir de façon responsable à l'égard des partenaires

Mediaperformances s'engage à entretenir avec ses partenaires (fournisseurs, clients, partenaires...) des relations équitables et loyales. Mediaperformances tient à la disposition de l'ensemble de ses partenaires commerciaux ses principes éthiques, et demande à ses fournisseurs de se conformer aux principes établis dans la charte fournisseurs.

Lutter contre la corruption

L'intégrité interdit notamment toutes formes de corruption. Tout paiement doit refléter un service et un prix légitime tels que décrits dans les contrats, accords et devis. Mediaperformances n'autorise les cadeaux et les invitations que dans des contextes sociaux ou commerciaux usuels.

Respecter la concurrence

Mediaperformances se soucie de préserver une concurrence loyale dans le respect des lois et pratiques en vigueur, sans entrave aux règles de la concurrence.

Mediaperformances interdit toute entente illicite, notamment par accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant les prix, les territoires ou les clients.

Prévenir les conflits d'intérêt

Tout collaborateur peut se trouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel, ou celui de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié ou dont il est proche, peut entrer en opposition avec l'intérêt de Mediaperformances. Dans ses prises d'intérêt dans des sociétés tierces ainsi que dans ses activités en dehors de l'entreprise, le collaborateur doit tout mettre en œuvre pour éviter de se retrouver en situation de conflits d'intérêts avec Mediaperformances.

A ce sujet, il appartient au collaborateur de se déterminer en toute conscience, eu égard au devoir de loyauté qu'il a envers Mediaperformances, et en cas de doute de consulter sa hiérarchie. Le collaborateur doit signaler par écrit tout conflit d'intérêts.

Tous les collaborateurs de Mediaperformances doivent accomplir leur mission, leur travail avec honnêteté, diligence et responsabilité, respecter la loi. Ils ne doivent pas sciemment prendre part à des activités illégales ou s'engager dans des actes déshonorants pour Mediaperformances.

Tout collaborateur de Mediaperformances représente l'image de l'entreprise en externe. Il doit dans le cadre de ses activités professionnelles, agir dans l'intérêt de Mediaperformances, ne pas la priver de l'avantage conféré par ses compétences et capacités, s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer Mediaperformances, porter atteinte à sa crédibilité ou ternir son image ou sa réputation auprès de sa clientèle, de ses partenaires et du public en général. Il doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction, notamment:

- ✓ en évitant de prendre part, directement ou indirectement, à des activités pouvant porter préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation de l'organisation;
- ✓ en utilisant le nom, la marque de commerce et toute autre forme de propriété intellectuelle de la société exclusivement pour des fins d'affaires et en conformité avec les normes applicables en cette matière;
- ✓ en collaborant et en ne divulguant pas à des tiers une implication dans une enquête interne, réglementaire ou judiciaire, relative aux affaires de l'organisation

4 Protection des données personnelles et Confidentialité des informations

Mediaperformances est très soucieuse du respect de la vie privée de ses collaborateurs et de celle des tiers avec lesquels il est en relation (clients, fournisseurs, etc.), ainsi que de la protection des données à caractère personnel. Par données à caractère personnel, il convient d'entendre les informations de toute nature qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique (notamment : nom, date et lieu de naissance, adresse, numéro de sécurité sociale, numéro de téléphone personnel, adresse email, données bancaires, etc.).

La protection des données personnelles garantit à la personne concernée, un droit individuel de contrôle sur la collecte, le traitement, l'utilisation, la diffusion et le stockage des données le concernant. Ces données doivent être utilisées de manière loyale dans un but précis, explicite et légitime et n'être conservées que pour la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles au sein de l'Union Européenne, toute personne peut exercer son droit d'accès aux données la concernant. Chacun pourra également demander la rectification ou la suppression des données personnelles si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

En cas de doute ou pour toute question concernant les données personnelles et leur protection, les collaborateurs sont invités à contacter le service Ressources Humaines.

Tout collaborateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et doit respecter, à tout moment, le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, sauf si la divulgation en est permise par la loi ou exigée par une ordonnance d'un tribunal.

Respect de la politique informatique au travail

Afin de favoriser une bonne utilisation des technologies informatiques et d'éviter la violation de toute loi, réglementation ou politique interne, tout collaborateur se doit de respecter la *Charte informatique*, disponible sur le portail interne de l'entreprise.

5 Bonnes conditions de travail et valorisation des talents

Favoriser l'épanouissement personnel et lutter contre toute forme de discrimination

Mediaperformances reconnaît la richesse des talents et des savoirs faire des hommes et des femmes de l'entreprise. L'entreprise veille à assurer à tous les collaborateurs l'équité en matière d'emploi et de

développement en garantissant l'égalité des chances, notamment au travers de sa politique de recrutement de formation et d'évaluation annuelle.

Afin d'offrir à ses collaborateurs un cadre de travail épanouissant et les relations de confiance, Mediaperformances privilégie :

- Le respect mutuel dans les rapports professionnels
- le refus de toute forme de discrimination ou de harcèlement
- le refus de toute violence physique, verbale ou morale
- l'équilibre vie personnelle et professionnelle de ses collaborateurs

Mediaperformances se conforme aux législations et réglementation nationale relative au travail des personnes handicapées et participe aux actions tendant à favoriser leur emploi.

Tout collaborateur est tenu de contribuer à un climat de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement.

Une communication constructive, professionnelle, factuelle et efficace, de même que l'échange d'information pertinente lors de l'exercice de ses fonctions doivent être préconisés. Tout collaborateur doit développer des relations constructives favorisant la collaboration et un environnement de travail agréable, dans un esprit de bienveillance et de droit à l'erreur.

Respecter les principes et lois fondamentaux au travail

Mediaperformances respecte et défend les principes du pacte Mondial relatifs aux principes et droits fondamentaux au travail :

- Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Liberté d'association et de reconnaissance effective du droit de négociation collective
- Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants

Promouvoir le dialogue social

Mediaperformances favorise un dialogue social de qualité, ainsi que le respect et la concertation des représentants des salariés.

Veiller à la sécurité et à la santé au travail

Mediaperformances veille à la santé et à la sécurité de tous ses collaborateurs, s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations sanitaires en vigueur et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la sécurité sur le lieu de travail.

6 Bâtir des relations de confiance avec les clients

Mediaperformances s'engage à fournir à ses clients des informations sincères et claires et à ne faire aucune déclaration ou allégation trompeuse concernant ses solutions, ses produits ou ses modes de fabrication.

Mediaperformances veille à ce que les informations non publiques confiées par ses clients entreprises soient traitées de manière confidentielle

7 Responsabilité sociétale liée aux contenus des messages diffusés sur nos supports de communication

Chaque collaborateur de Mediaperformances qui contribue au montage des campagnes de communication pour le compte de nos clients participe au respect des engagements pris par Mediaperformances envers la collectivité, en étant vigilant aux contenus des campagnes, et notamment concernant le respect des droits de la personne et de sa dignité, et la lutte contre les discriminations.

8 Respecter l'environnement

Nos pratiques de fonctionnement interne et d'achat doivent être guidées par le respect de l'environnement et la volonté de diminuer nos impacts environnementaux
Chacun contribue à la réalisation de cet objectif dans le périmètre de ses fonctions

9 Agir comme une entreprise solidaire

Mediaperformances manifeste une solidarité active envers des causes humanitaires et sociales, au travers d'une politique de mécénat, notamment en faveur de l'aide alimentaire.

10 Mise en œuvre et respect du code éthique

Le présent Code d'éthique vise à assurer l'efficacité et l'équité de fonctionnement de Mediaperformances. Il s'applique à tous les employés et dirigeants de Mediaperformances et, dans la mesure où les dispositions du Code leur sont applicables, aux administrateurs, il doit être connu, accepté et appliqué de façon cohérente au sein des métiers de l'entreprises et dans nos relations avec nos parties prenantes.

Ce code est remis au sein de l'entreprise :

- ✓ à chaque membre du Conseil d'administration
 - ✓ à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise,
- Et est disponible sur le portail interne de l'entreprise

Tout collaborateur qui constaterait une non-conformité à l'un des principes stipulé dans ce code est invité à en informer sa hiérarchie.